



## LES VITRINES DE TOURNAI

Association des Commerçants et des Artisans  
de la Commune de Tournai  
ASBL

Siège social :  
257, rue de Marvis  
7742 HERINNES  
E-mail : hello@lesvitrinesdetournai.be  
Contact : 0479 33 41 22

# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Objet : PV de l'assemblée générale annuelle ordinaire du 27 juin 2022.

Les membres de l'association « LES VITRINES DE TOURNAI » se sont réunis lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 27 juin 2022, à 19 heures dans les locaux de l'ATELIER DES STARS à Tournai sur convocation préalablement envoyée par courrier électronique le 6 juin 2022, par Bernard Jean-Claude, dans les formes et délais prévus par les dispositions statutaires.

10 membres étaient présents ou représentés, sur un total de nonante-sept membres de l'association. Conformément aux dispositions mentionnées dans les statuts, l'assemblée générale ordinaire annuelle peut donc valablement délibérer. La feuille de présence est annexée au présent procès-verbal.

L'assemblée générale ordinaire est présidée par Monsieur Bernard Jean-Claude, en sa qualité de président de l'association.

Le président rappelle que l'assemblée générale ordinaire est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport sur la gestion de l'association de l'année 2021 ;
- Présentation des comptes de l'exercice écoulé et du budget 2022 ;
- Élection des nouveaux administrateurs ;
- Montant de la cotisation annuelle ;
- Activités en préparation.

**Première résolution : Approbation du rapport sur la gestion de l'association en 2021**

Le président commente le rapport de gestion transmis préalablement aux membres (Voir annexe I). Plusieurs thèmes sont abordés et commentés :

- La vie de l'association durant la période écoulée
- L'environnement socio-économique actuel
- L'activité de l'association en 2021
- Les perspectives d'avenir

L'assemblée générale prend acte et approuve le rapport de gestion fait par le président lors de la réunion. L'assemblée générale donne quitus au président pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**Deuxième résolution : Approbation des comptes de l'exercice 2021**

L'assemblée générale prend acte du rapport financier présenté lors de la réunion. Deux tableaux (Voir annexe II) sont soumis aux membres :

- L'état des recettes et dépenses de l'année 2021
- Un état du patrimoine de l'association comprenant le détail des avoirs et des dettes de l'association.

Les membres présents approuvent les comptes de l'exercice clos en date du 31 décembre 2021. L'assemblée générale donne quitus au Conseil d'administration pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**Troisième résolution : Approbation du budget 2022**

Le président propose le budget 2022 selon la même structure de présentation que les comptes annuels. (Voir annexe III) Trois tableaux sont présentés :

- L'état des recettes et dépenses des mouvements financiers prévus en 2022
- Le détail analytique des dépenses 2022
- Le détail analytique des recettes 2022

L'assemblée générale prend acte et approuve le budget prévisionnel de l'association tel qu'il lui a été présenté. Cette résolution est adoptée à l'unanimité

## **Quatrième résolution : Renouvellement des mandats du conseil d'administration**

Conformément à l'article 10 des statuts, l'assemblée générale a le pouvoir de désigner les membres du Conseil d'administration et les mandats qu'ils assument. Il en résulte les décisions suivantes :

### **1. Composition de l'organe d'administration**

L'assemblée générale réunie ce lundi 27 juin 2022 renouvelle le mandat des administrateurs suivants :

- Claude LAVALLEE, Quai Marché au Poisson, 6, 7500 TOURNAI
- Christine HUBAUT, rue du Viaduc, 23, 7500 TOURNAI
- Jean-Claude BERNARD, rue de Marvis, 257, 7742 HERINNES

Elle nomme 3 nouveaux administrateurs :

- Rudy KUSER, Avenue du Bois, 50, 59650 VILLENEUVE D'ASCQ (France)
- Fatma-Zohra KIRAT, Quai Marché au Poisson, 11, 7500 TOURNAI
- Katharina ENERSTVEDT, rue du Cygne, 33, 7500 TOURNAI

### **2. Gestion journalière**

Conformément aux statuts de l'association, l'organe d'administration a également décidé de renouveler le mandat de la gestion journalière à

- Jean-Claude BERNARD, rue de Marvis, 257, 7742 HERINNES.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

## **Cinquième résolution : Détermination du montant de la cotisation annuelle**

L'assemblée générale, après en avoir délibéré, décide de fixer le montant de la cotisation annuelle pour l'année à venir à 65 € TVA comprise.

Avant de clôturer la séance, le président informe les participants sur les différents événements qui sont en préparation en cette fin d'année 2022 ».

La séance est levée à 22 heures.

Fait le 28 juin 2022 à Tournai.

L'Administrateur

L' Administrateur

L'Administrateur

BERNARD Jean-Claude

HUBAUT Christine

LAVALLEE Claude